

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS TERRITORIAUX EN EXERCICE EST DE 80

Séance du 1 avril 2019

Le Conseil de Territoire, légalement re-convoqué le 28 mars 2019 à la suite de la séance du 26 mars 2019 où l'absence de quorum a été constatée après une première convocation régulièrement adressée le 20 mars 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Territoire, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Gérard COSME.

La séance est ouverte à 18h30

Etaient présents :

Mme Mireille ALPHONSE, Mme Sylvie BADOUX, Mme Nathalie BERLU, M. François BIRBES, Mme Veronique BOURDAIS, M. Geoffrey CARVALHINHO, M. Gérard COSME, Mme Sofia DAUVERGNE, Mme Anne DEO, M. Stephen HERVE, Mme Dalila MAAZAOUI-ACHI, M. Bruno MARIELLE, M. Alain PERIES, M. Abdel-Madjid SADI, Mme Danièle SENEZ, M. Patrick SOLLIER, M. Stephane WEISSELBERG, M. Ali ZAHI.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Mme MAZE (pouvoir à M. CARVALHINHO), M. SISSOKO (pouvoir à M. ZAHI), M. KERN (pouvoir à M. PERIES), M. SARDOU (pouvoir à Mme SENEZ), Mme THOMASSIN (pouvoir à Mme MAAZAOUI-ACHI), M. BARADJI (pouvoir à Mme BADOUX), Mme LACOMBE-MAURIÈS (pouvoir à M. HERVE), M. GUIRAUD (pouvoir à M. COSME).

Etaient absents excusés :

Mme Saliha AICHOUNE, Mme Kahina AIROUCHE, Mme Hassina AMBOLET, M. David AMSTERDAMER, M. Samir AMZIANE, M. Christian BARTHOLME, M. Stephan BELTRAN, Mme Sophie BERNHARDT(ep SOGLO), M. Patrice BESSAC, Mme Faysa BOUTERFASS, M. Geoffrey CARVALHINHO (jusqu'à 18h50), Mme Claire CAUCHEMEZ, M. Jacques CHAMPION, Mme Aline CHARRON, Mme Laurence CORDEAU, M. Stéphane DE PAOLI, M. Jean-Luc DECOBERT, M. Olivier DELEU, M. Tony DI MARTINO, M. Ibrahim DUFRICHE-SOILIH, M. Claude ERMOGENI, Mme Camille FALQUE, Mme Riva GHERCHANOC, Mme Leïla GUERFI, Mme Marie-Rose HARENGER, M. Laurent JAMET, Mme Yveline JEN, Mme Djeneba KEITA, M. Christian LAGRANGE, Mme Magalie LE FRANC, Mme Martine LEGRAND, Mme Agathe LESCURE, M. Hervé LEUCI, Mme Alexie LORCA, M. Bruno LOTTI, M. Cheikh MAMADOU, Mme Fatima MARIE-SAINTE, M. Dref MENDACI, M. Mathieu MONOT (jusqu'à 18h49 et à partir de 20h12), M. Jean-Charles NEGRE, Mme Charline NICOLAS, Mme Brigitte PLISSON, M. Nabil RABHI, M. Laurent RIVOIRE, M. Gilles ROBEL, M. Olivier SARRABEYROUSE, Mme Danièle SENEZ (jusqu'à 18h56), M. Olivier STERN, Mme Emilie TRIGO, Mme Corinne VALLS, M. Grégory VILLENEUVE, M. Michel VIOIX, Mme Mouna VIPREY, M. Stéphane WEISSELBERG (jusqu'à 18h57), Mme Choukri YONIS, M. Ali ZAHI (jusqu'à 18h54), M. Youssef ZAOUI.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BADOUX

CT2019-04-01-32

Objet : Projet de mise à jour du Plan Climat Air Énergie Territorial d'Est Ensemble .

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 portant notamment sur l'élaboration d'un plan climat air énergie compatible avec le plan climat air énergie métropolitain ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

VU la délibération n°2017-02-21-06 du 21 février 2017 relatif à l'adoption du plan climat air énergie territorial d'Est Ensemble ;

VU la délibération n°2017-02-21-07 du 21 février 2017 relatif à l'engagement d'Est Ensemble dans la démarche de labellisation Cit'ergie

CONSIDERANT les dispositions réglementaires relatives aux plans climat air énergie territoriaux issues de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 et de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 ;

CONSIDERANT l'adoption du plan climat air énergie métropolitain en Conseil du 12 novembre 2018 (délibération n°CM2018/11/12/12) ;

CONSIDERANT l'obligation de compatibilité du plan climat air énergie territorial d'Est Ensemble, adopté préalablement le 21 février 2017, avec le plan climat air énergie métropolitain ;

CONSIDERANT les recommandations des services de l'État et de la labellisation Cit'ergie, dans laquelle Est Ensemble est engagée, visant à procéder à la mise à jour du plan climat air énergie territorial d'Est Ensemble ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Pour : 26

APPROUVE le projet de mise à jour du plan climat air énergie territorial d'Est Ensemble et la déclaration d'intention précisant le processus de mise à jour du plan jusqu'à son adoption

AUTORISE Monsieur le Président d'Est Ensemble ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la mise à jour du plan climat air énergie territorial d'Est Ensemble



Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Certifié exécutoire

Transmis et reçu en Préfecture de la

Seine Saint-Denis le...10/04/2019

Publié le...10/04/2019




GERARD COSME




Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr »

